

# Finances locales 2018

 Les élus  
de petites villes  
prennent la  parole

*Focus sur :*

## SALINS-LES-BAINS (39)

### Caractéristiques de la ville :

2718 habitants

Communauté de communes

(Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura)

### CA 2017 :

Fonctionnement : 486 865,1 €

Investissement : - 147 779,81 €

### 3 budgets annexes :

Thermes : 2 371 495,99 (DF) / 2 698 584,62 (RF)  
3 865 520,12 (DI) / 2 447 744,55 (RI)

Boutique : 95 910,47 (DF) / 104 453,40 (RF)

Eau et assainissement :

217 239,62 (DF) / 224 950,05 (RF)  
260 579,25 (DI) / 186 201,13 (RI)



**Gilles BÉDER**

Maire de Salins-les-Bains (39)

Membre du Bureau de l'APVF

# Situation financière générale de la commune



La situation financière de Salins les bains est plutôt saine aux vues de la baisse de la DGF et de la baisse de certaines recettes (bois, jeux du casino). La commune cherche de maintenir son taux d'épargne brut au-dessus de 10% en réduisant ses dépenses de fonctionnement et augmentant ses recettes. Dans la mesure du possible, le budget principal de la commune ne recourt pas à l'emprunt ; seul le budget annexe de l'eau et de l'assainissement et celui des thermes du fait de leur caractère industriel et commercial y ont recourt.

## Politique fiscale :

Depuis 2006, Salins les bains a fait le choix de stabiliser les taux d'imposition et prévoit de les baisser en 2018. Les logements rénovés dans le cadre du programme de revitalisation Salins 2025 (OPAH-RU) sont exonérés de la part communale de TFPB. Tarification des services : augmentation des prix de la cantine municipal, de la grille tarifaire des thermes, de la Grande Saline et des concessions du cimetière (en début de mandat).

## Plan pluriannuel d'investissement :

Le PPI, institué en 2015, n'a pas été actualisé. Les investissements programmés sont destinés notamment au Patrimoine (Grande Saline : 3 334 000 € ; Muséographie : 8 271 000 €), Bâtiments scolaires, à l'Espace public (berge) et l'Environnement (catastrophes naturelles).

## Réduction des dépenses :

Diagnostic financier : baisse des dépenses de 50 000 à 80 000 € par an pendant 4 ans. Suite au diagnostic, la commune a diminué des charges à caractère général en rationalisant les dépenses courantes (informatique, téléphonie, papeterie, électricité, chauffage, entretien courant ...) tout en investissant davantage et en recrutant du personnel. Les investissements réalisés, en particulier sur les

bâtiments, ont permis une baisse substantielle des frais d'entretien et une diminution de la facture énergétique. Des marges d'économie peuvent également être trouvées à la vue du patrimoine immobilier de la commune.

Parallèlement, le partenariat noué avec l'Etat dans le cadre du programme de revitalisation permet de financer 70% des dépenses de fonctionnement plafonné à 100 000 €/an pendant 3 ans.

En 2018, avec un budget prévisionnel très ambitieux (6 M d'investissement), le maire et ses équipes pensent ne pas contracter de nouvel emprunt sur le budget de la ville. Les bons résultats 2017 de l'établissement thermal, géré en régie, permet d'espérer un excédent confortable.

## Gestion des ressources humaines :

Recrutement de nouveaux agents pour de nouvelles missions, et remplacement des départs en retraite en modifiant les missions du postes, tout en maîtrisant la masse salariale. Cette politique volontariste vise à pallier les lacunes (direction générale, direction de ST, environnement, informatique, assistance de direction, guides de la Grande Saline) mais aussi de pouvoir mettre en place une politique de revitalisation (chargé de projet, chargé de communication). Certains de ces nouveaux postes ne sont pas pérennes car ils répondent à une mission spécifique qui n'a pas vocation à perdurer dans le temps (chargé de VRD, ou chargé de patrimoine par exemple). Cette politique s'inscrit dans une dynamique de rationalisation des dépenses à caractère général. On peut résumer par cette maxime : « plus d'ingénierie pour moins de dépenses ».



# Enjeux financiers : la vision du maire



## L'avis de Gilles Beder sur :

### La stabilisation annoncée des dotations :

« C'est « tant mieux » car nous arrivons à l'os. Les bourg-centres assument les charges de centralité sans que les communes avoisinantes y contribuent ».



### La péréquation horizontale :

« Il faut une **plus forte péréquation** entre les communes au sein d'une même intercommunalité au profit des bourgs-centres qui assument des charges de centralité, à défaut d'un accord sur un pacte fiscal et de transfert de compétence et veiller à une **répartition équilibrée des ressources nationales** afin de ne pas mettre en concurrence les territoires ».

### La réforme de la taxe d'habitation :

« Pour la question de la suppression de la taxe d'habitation à moyen terme, sa compensation simple par l'Etat, dont on ignore le calcul va s'assimiler à une dotation d'Etat dans la mesure où la collectivité n'aura plus de pouvoir de taux. Son autonomie fiscale sera donc diminuée ».

## Les propositions de Gilles Beder pour les finances locales :

**Proposition 1** : Une **refonte générale de la fiscalité locale** qui garantisse un niveau d'autonomie financière des collectivités au moins égal à celui de 2003 et laissant des marges de manœuvre pour mettre en place des **politiques de dynamisation du territoire** au regard des charges inhérentes et incompressibles à chaque collectivité.

**Proposition 2** : L'objet de la mesure du gouvernement étant d'améliorer le pouvoir d'achat des Français, il serait pertinent d'assoir la ressource sur autre chose que la valeur locative des logements. Par exemple, sur un élément lié à la **compétence** où le bloc communal est « chef de file » : la consommation de l'eau pourrait être une base pour calculer une nouvelle taxe par exemple dont la commune ou l'intercommunalité fixerait le taux applicable sur ton territoire.

